

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – LE PALM

(Prestations sur devis – groupes, événements et privatisations)

## 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Le Palm, incluant :

- Déjeuners et dîners en groupe
- Organisation d'événements
- Location de salle de réunion
- Privatisation partielle ou totale de l'établissement

Toute validation de devis implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

## 2. Modalités de réservation

Toute demande fait l'objet d'un devis personnalisé.

- Le devis est valable **15 jours** à compter de sa date d'émission
- La réservation est considérée comme ferme et définitive après :
  - Signature du devis avec mention "Bon pour accord"
  - Versement d'un acompte de 50 % du montant total TTC

Les disponibilités sont confirmées **uniquement après validation écrite** et encaissement de l'acompte.

À défaut, Le Palm se réserve le droit de libérer la date et les espaces.

## 3. Conditions financières

- Acompte : **50 % à la signature du devis**
- Solde :
  - Soit **avant la prestation par virement**
  - Soit **le jour de la prestation**

### Modes de règlement acceptés :

Carte bancaire (CB, AMEX), virement, espèces, chèque

## 4. Organisation & menus

- Les propositions de menus sont transmises la semaine précédant l'événement
- Les choix définitifs doivent être communiqués au plus tard 72 heures avant la prestation

Ces délais sont indispensables pour garantir la qualité de service et la bonne organisation en cuisine.

## 5. Modification du nombre de convive

Le nombre de participants doit être confirmé 72 heures avant l'événement.

- Ce nombre devient la base de facturation
- Toute diminution après ce délai ne pourra être prise en compte
- Toute augmentation reste soumise à validation selon les capacités du restaurant.

Toute modification tardive pourra entraîner un **réajustement tarifaire**.

## 6. Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email avec accusé de réception ou courrier).

Les conditions suivantes s'appliquent :

- **Plus de 30 jours avant l'événement** : acompte conservé
- **Moins de 30 jours avant l'événement** : facturation de **2/3 du montant total TTC**

En cas d'annulation tardive ou de non-présentation, Le Palm se réserve le droit de facturer l'intégralité de la prestation.

## 7. Déroulement de la prestation

Le Palm s'engage à réaliser la prestation conformément au devis validé.

Toute demande complémentaire sur place fera l'objet d'une **facturation additionnelle**.

Le Palm se réserve le droit d'adapter l'organisation de la prestation afin de garantir :

- La qualité de service
- La fluidité de l'expérience
- Le respect du lieu et des autres clients

## 8. Conditions spécifiques – Privatisation & événements

### Horaires

- Déjeuner : **12h00 – 14h30**
- Dîner : **19h00 – 22h30**

- Petit-déjeuner pour les groupes à l'étage : mise en place des mets et des boissons à partir de **8h00** (boissons chaudes disponibles dès l'arrivée)

Toute demande en dehors de ces horaires devra faire l'objet d'une validation préalable.

### Ambiance musicale & technique

- DJ autorisé
- Ensembles musicaux autorisés dans la limite de **3 musiciens**
- **Percussions et batterie non autorisées**

Pour toute installation technique (sonorisation, DJ, live, écrans, etc.) :

- Le recours au **régisseur du Palm est obligatoire**
- Toute installation extérieure est soumise à validation préalable

## 9. Conditions spécifiques – Clients professionnels (BtoB)

Pour les entreprises :

- Le devis signé vaut engagement contractuel
- Toute information de facturation (raison sociale, adresse, mentions spécifiques) doit être transmise en amont
- Les délais de paiement mentionnés sur la facture s'appliquent

## 10. Conditions spécifiques – Établissements publics

Pour les administrations et établissements publics :

- La prestation est conditionnée à la réception d'un **bon de commande officiel**
- Celui-ci doit être transmis **au plus tard 24 heures avant la prestation**
- À défaut, la prestation ne pourra être assurée

La facturation peut être réalisée via les plateformes dédiées (ex : Chorus Pro).

## 11. Facturation

Une facture est émise à l'issue de la prestation et transmise par email. Elle inclut l'ensemble des mentions légales obligatoires (TVA, conditions de règlement, etc.).

Le numéro de bon de commande sera indiqué lorsque requis.

## 12. Retard de paiement

En cas de retard de paiement :

- Une indemnité forfaitaire de **150 €** pour frais de recouvrement sera appliquée
- Des pénalités de retard pourront être exigées conformément à la réglementation en vigueur

## 13. Responsabilité

Le Palm ne pourra être tenu responsable :

- Des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels des participants
- De tout dommage résultant d'un cas de force majeure empêchant la réalisation de la prestation

Le client est responsable de l'ensemble des dommages matériels ou corporels causés dans le cadre de la prestation, que ceux-ci soient imputables à lui-même, à ses invités ou à tout prestataire qu'il aurait mandaté (notamment prestataires techniques, artistiques ou événementiels), incluant : dégradation des espaces, du mobilier, des équipements ou des installations du Palm, ainsi qu'aux éventuelles nuisances ou dommages causés à des tiers dans le cadre de l'événement.

## 14. Acceptation des conditions

La signature du devis implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

## 15. Mentions d'information validées lors de la demande de réservation en ligne

Lors de leur demande de réservation, les clients reconnaissent avoir pris connaissance des éléments suivants :

- La réservation devient définitive après validation du devis et versement d'un acompte de 50 %
- Les disponibilités sont confirmées uniquement après validation écrite
- Les menus sont transmis la semaine précédant l'événement, avec un retour attendu 72h avant
- Toute modification à moins de 72h peut entraîner un ajustement de facturation